



Question écrite de la députée Katrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,
concernant les délinquances dans les trains et gares

- Bruxelles, le 15 juin 2021 –

Madame la Ministre,

Malheureusement, je dois encore assez souvent constater que des comportements inappropriés dans les trains mais également dans les gares et ses alentours ont comme conséquence que la police doit intervenir. Si je ne me trompe pas, c'est la police des chemins de fer qui doit intervenir dans ces cas.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Combien de fois la police des chemins de fer a dû intervenir dans les trains ? Et combien de fois dans les gares et ses alentours ? Pouvez-vous me préciser dans quelles gares ses interventions ont eu lieu ?
- Pour quels faits l'intervention de la police était nécessaire ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

La Banque de données nationale générale (BNG) est une base de données policières dans laquelle sont enregistrés les faits sur base de procès-verbaux résultant des missions de police judiciaire et administrative. Elle permet de réaliser des comptages sur différentes variables statistiques telles que le nombre de faits enregistrés, les *modus operandi*, les objets liés à l'infraction, les moyens de transport utilisés, les destinations de lieu, etc.

En premier lieu, je dois informer l'honorable membre que la BNG ne recense pas les données relatives aux interventions. La Police des Chemins de Fer recueille bien les incidents et interventions les plus importants dans des rapports quotidiens, mais ceux-ci ne sont pas systématiquement ou globalement enregistrés ou traités, à moins qu'ils ne fassent l'objet d'un enregistrement dans la BNG. Il est toutefois possible, sur base de la définition ci-dessus, de réaliser un rapport sur le nombre de faits criminels par type de corps enregistrant et couplés à la destination de lieu « chemin de fer ».

Les données ci-dessous sont présentées pour les années 2018-2020 et proviennent de la banque de données clôturée à la date du 23 avril 2021.

Le premier tableau en annexe reprend le nombre de faits criminels enregistrés par destination de lieu « chemin de fer », tels que ces faits sont enregistrés dans la BNG, sur base des procès-verbaux.

La Police des Chemins de Fer n'étant pas la seule unité à effectuer des constatations dans l'environnement ferroviaire, le tableau 2 de l'annexe présente une ventilation du nombre de faits criminels enregistrés par l'unité d'enregistrement.

Il faut faire remarquer que, dans le cas présent, les statistiques policières de criminalité sont fournies jusqu'au niveau de la commune et non à celui des gares. Le tableau 3 en annexe présente ainsi le nombre de faits criminels enregistrés dans l'environnement ferroviaire par commune. S'il y a plusieurs gares dans une commune, il n'est pas possible d'effectuer une répartition plus précise de ces données.

Le tableau 4 en annexe reprend le nombre de faits criminels enregistrés sur le domaine des chemins de fer par catégorie principale, tels qu'ils sont enregistrés dans la BNG sur base des procès-verbaux.

Tabel 1: aantal geregistreerde criminele feiten per spoorweggerelateerde bestemming-plaats

Tableau 1: nombre de faits criminels enregistrés par destination de lieu 'chemin de fer'

	2018	2019	2020
Spoorwegstation/stopplaats trein – Gare/arrêt de chemin de fer	13.808	15.079	13.957
Trein - Train	3.108	3.094	2.002
Spoorweg - Voie ferrée	773	683	531
Vormingsstation/rangeerstation - Gare de formation / triage	126	96	81
Spoorwerkplaats - Atelier de maintenance ferroviaire	68	46	43
Logistiek Centrum Infrastructuur (LCI) – Centre logistique et infrastructure (CLI)	48	43	50
Seinhuis/tractie-onderstation – Cabine de signalisation/sous-station de traction	37	21	26
Overweg - Passage à niveau	29	31	21
Totaal/Total:	17.997	19.093	16.711

(Bron: Federale Politie / Source: Police Fédérale)

